



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

CONNAISSEZ-VOUS LES OBLIGATIONS DE VOTRE ASSUREUR EN CAS DE POURSUITE?

Atelier heure en heure

20 septembre 2018

M^e Benoit Tourangeau
Directeur | Indemnisation





Obligations

Quatre obligations d'un assuré en cas de sinistre

- › Aviser l'assureur de la survenance du sinistre dès qu'il en a connaissance
- › Collaborer à l'enquête de l'assureur
- › Ne pas reconnaître sa responsabilité
- › Ne pas conclure de règlement sans l'accord de l'assureur





Obligations

Deux obligations de l'assureur – responsabilité

- › L'obligation de défendre
- › L'obligation d'indemniser

S'analysent à des moments différents et selon des critères distincts





Obligations

L'obligation d'indemniser

- › Au prononcé du jugement final
- › À la lumière de la preuve retenue par le juge à la suite du procès
- › L'obligation porte autant sur le capital que sur les frais et les dépens
- › Facile!





Obligations

L'obligation de défendre

- › Question plus complexe que l'obligation d'indemniser
- › Jurisprudence volumineuse dont plusieurs décisions de la Cour suprême du Canada





Décisions de la Cour

L'arrêt Nichols de 1990

- › Avocat poursuivi en dommages par une banque pour avoir participé à une fraude
- › L'assureur E&O a refusé de s'impliquer dans la défense de l'avocat en invoquant une exclusion
- › Le dossier s'est soldé par un désistement de la banque
- › Obligation de défendre > obligation d'indemniser
- › La **simple possibilité** que l'assureur ait à payer une indemnité entraîne l'obligation de défendre





Décisions de la Cour

L'arrêt Scalera de 2000

- › Chauffeur d'autobus poursuivi par une passagère pour agression
- › L'assureur résidentiel a refusé d'assumer la défense
- › On n'est pas tenu par la terminologie utilisée par la partie demanderesse
- › Il faut établir la **nature véritable** du recours





Décisions de la Cour

L'arrêt Monenco de 2001

- › Fin des années 80, la firme de génie électrique Monenco participe à la construction d'une vaste usine en Alberta
- › Quelques années plus tard, incendie majeur de l'usine. Le feu s'est propagé à cause de la gaine des fils électriques
- › Assureur de Monenco refuse de s'impliquer invoquant une exclusion de la police relative aux contrats clés en main
- › Quels documents peuvent être utilisés pour établir la couverture d'assurance disponible?
- › La preuve extrinsèque doit être citée dans la demande en justice pour pouvoir être utilisée





En résumé...

Il faut retenir que...

- › À la suite de la réception d'une demande en justice
- › En ayant uniquement recours aux documents extrinsèques cités
- › On identifie la nature profonde du recours sans s'arrêter aux mots utilisés
- › Si en prenant pour avérés les faits allégués, il existe une simple possibilité que l'assureur ait à verser une indemnité, il y a naissance de l'obligation de défendre





Le monde municipal

Quelques particularités

- › Les prescriptions
- › Les règles d'octroi des contrats
- › Etc.

- › Mais également les règles qui régissent l'obligation de défendre des assureurs
- › Besoin de faire un détour...





Décisions de la Cour

L'arrêt Laurentides Motels de 1989

- › Incendie d'un complexe hôtelier à Beauport
- › Le travail des pompiers sérieusement entravé par des bornes-fontaines gelées
- › Les assureurs ont vainement plaidé que la Ville de Beauport bénéficiait d'une immunité
- › Sphère discrétionnaire : immunité relative
- › Sphère opérationnelle : comme tout le monde!





Décisions de la Cour

Lombard c. Ville de Mont Tremblant de 2010

- › Cour d'appel du Québec
- › Une municipalité poursuivie pour une faute commise dans sa sphère discrétionnaire : immunisée, sauf si mauvaise foi
- › La mauvaise foi est exclue des contrats d'assurance
- › Deux options : immunité ou mauvaise foi
- › Il n'existe aucune possibilité pour que l'assureur ait à verser une indemnité donc aucune d'obligation de défendre
- › Une solution développée par la MMQ pour répondre aux besoins des municipalités du Québec!





L'obligation de bonne foi

L'obligation

- › Les assureurs ont une obligation de bonne foi
- › Plusieurs sources à cette obligation
 - › Le Code civil du Québec
 - › La Loi sur les assurances
 - › Code de déontologie des experts en sinistre
 - › La Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales de l'AMF





L'obligation de bonne foi

Ses principes

- › L'assureur doit analyser les demandes de façon impartiale et raisonnable
- › Les refus doivent être fondés sur une interprétation raisonnable de la police
- › Néanmoins, l'assureur peut se tromper
- › Diverses sanctions
 - › Fins de non-recevoir
 - › Dommages compensatoires
 - › Dommages punitifs





La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Nous joindre



Nous joindre

1 866 662-0661

mutuellemmq.com

info@mutuellemmq.com

